

La Présidente du Centre de Gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L 523-1 et L 523-3 à L 523-6

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985, modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires applicables à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 4.-2°, 9 et 30,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux, notamment ses articles 7, 8, 27 et 28,

Vu la liste d'admission à l'examen professionnel des fonctionnaires de catégorie C, à effet du 6 octobre 2009,

Vu la liste d'admission à l'examen professionnel des secrétaires de mairie ouvert aux fonctionnaires du cadre d'emplois des adjoints administratifs, à effet du 6 octobre 2009,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des Commissions Administratives Paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-01 CDG portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du centre de gestion de la FPT de l'Ariège,

Considérant les 10 recrutements intervenus depuis la dernière liste d'aptitude, ouvrant droit à 5 postes de rédacteur territorial pour la promotion interne 2024, au titre de l'article 9 du décret n°2010-329 du 22 mars 2010,

## ARRÊTE

**Article 1 :** La liste d'aptitude au grade de Rédacteur Territorial, au titre de la promotion interne 2024, est arrêtée comme suit :

- **CHAUMETTE Joëlle née le 08/05/1974**
- **BACH Céline née le 17/09/1973**
- **MILLET Béatrice née le 05/08/1963**
- **NAVARRO David né le 16/09/1968**
- **PIQUEMAL VIVES Marielle née le 21/06/1974**

**Article 2 :** Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de deux ans peut faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à deux reprises sous réserve de faire connaître, deux mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4 :** Le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur Le Préfet,
- Tous les Centres de Gestion,
- Toutes les collectivités du Département.

Fait à FOIX le 31 octobre 2024

La Présidente,  
Martine ESTEBAN

**Centre de Gestion de l'Ariège**

10 rue Germain Authié

09000 Foix

Tél. 05-34-09-32-40

cdg@cdg09.fr

[www.cdg09.fr](http://www.cdg09.fr)



La Présidente du Centre de Gestion  
De la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège certifie  
Le caractère exécutoire de la présente décision.

Transmis à la Préfecture le :

Affiché le: